

Scalable Capital GmbH ("**Scalable Capital**") doit publier une fois par an les cinq lieux d'exécution les plus importants pour chaque catégorie d'instruments financiers en fonction du volume des transactions et résumer les conclusions relatives à la qualité d'exécution obtenue sur ces lieux. Etant donné que Scalable Capital utilise exclusivement des produits négociés en bourse (exchange-traded products) dans le cadre du mandat de gestion de patrimoine et distribue exclusivement des instruments de capitaux propres (actions), des produits négociés en bourse et des produits dérivés titrisés dans le cadre du courtage (Scalable Broker), ce rapport se limite à ces catégories d'instruments. Lors de la détermination des lieux d'exécution et de la qualité, les différentes catégories d'instruments financiers ont été traitées de la même manière. Sauf indication contraire, les réponses suivantes se réfèrent à la fois à la gestion de patrimoine et aux services de courtage.

Scalable Capital n'a pas d'accès direct aux lieux d'exécution et n'exécute donc pas elle-même les ordres dans le cadre de ses services, mais charge des tiers (l'établissement de crédit dépositaire) de l'exécution des ordres. Par conséquent, les établissements de crédit dépositaires doivent être indiqués et des détails supplémentaires doivent être publiés à leur sujet.

**a) Explication de l'importance relative accordée par l'entreprise aux facteurs d'exécution que sont le prix, les coûts, la rapidité, la probabilité d'exécution ou toute autre considération, y compris les facteurs qualitatifs, lors de l'évaluation de la qualité de l'exécution**

Scalable Capital détermine le meilleur résultat possible principalement sur la base des frais totaux, étant donné que les clients de la gestion de patrimoine et du courtage sont exclusivement des clients de détail. Scalable Capital peut également prendre en compte les autres facteurs d'exécution (probabilité d'exécution et de règlement de la taille, de la vitesse, du type et de tout autre aspect pertinent pour l'exécution de l'ordre), le cas échéant.

**b) Description des liens étroits, des conflits d'intérêts et des participations communes en ce qui concerne les lieux d'exécution utilisés pour exécuter les ordres**

En ce qui concerne les établissements de crédit dépositaires déclarés, il n'existe pas de liens étroits avec Scalable Capital ni de copropriété. Cependant, Scalable Capital entretient des relations contractuelles avec les établissements de crédit dépositaires mentionnés, qui peuvent en principe donner lieu à des conflits d'intérêts. Les détails des accords conclus sont présentés au point c). Des informations détaillées sur la gestion des conflits d'intérêts figurent dans les informations préliminaires, disponibles sur le site [scalable.capital](https://scalable.capital).

**c) Description de tout accord spécifique avec des lieux d'exécution concernant des paiements effectués ou reçus, des remises, des rabais ou des avantages non monétaires reçus**

Il existe des accords contractuels avec les établissements de crédit dépositaires. Dans le cadre de la gestion de patrimoine, ces accords prévoient que Scalable Capital paie à l'établissement de crédit dépositaire respectif des commissions croisées et d'autres coûts sous forme de montant forfaitaire en fonction de certains seuils (tels que le volume de transactions ou le nombre de transactions). Dans le cadre de la fourniture de services de courtage, Scalable Capital peut recevoir (indirectement par l'intermédiaire du dépositaire, le cas échéant) des paiements de la part des opérateurs des lieux d'exécution, des fournisseurs de titres ("fournisseurs de produits") et/ou des teneurs de marché pour l'acquisition de certains titres par les clients de Scalable Capital ("incitations"). La collecte de ces incitations a pour but de fournir des infrastructures efficaces et de haute qualité pour l'acquisition et la cession d'une large gamme d'instruments financiers, ainsi qu'une offre d'information complète à des prix favorables.

**d) Explication des facteurs ayant conduit à une modification de la liste des lieux d'exécution figurant dans la politique d'exécution de l'entreprise, si une telle modification a eu lieu**

Il n'y a pas eu de changement dans les banques dépositaires.

- e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres diffère selon la catégorie de clients, lorsque l'entreprise traite les catégories de clients différemment et lorsque cela peut avoir une incidence sur les dispositions relatives à l'exécution des ordres**

Scalable Capital a classé tous ses client·e·s dans la catégorie des clients de détail. A cet égard, il n'y a pas de différences dans l'exécution des ordres.

- f) Explication du fait que d'autres critères ont été privilégiés par rapport au prix et au coût immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail et de la manière dont ces autres critères ont permis d'obtenir le meilleur résultat possible en termes de contrepartie totale pour les client·e·s**

Le critère d'exécution prioritaire est toujours la meilleure considération totale possible (en termes de prix et de coût).

- g) Explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé les données ou les outils relatifs à la qualité d'exécution, y compris les données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575 de la Commission**

Outre les données et les outils d'analyse internes et externes, les informations fournies par les banques dépositaires sont également utilisées pour évaluer la qualité d'exécution.

- h) Explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé la production d'un fournisseur de bande consolidée établi en vertu de l'article 65 de la directive 2014/65/UE**

Aucune information provenant d'un fournisseur de bandes consolidées n'a été utilisée en 2022.